



Contenu :

1. Introduction.....	2
2. La vision de Luxottica de la durabilité	2
3. Normes de références	3
3.1 Législation locale	4
3.2 Principes LRSM	4
3.3 Mécanisme de « tolérance zéro » de Luxottica.....	6
4. Gouvernance LRSM	6
5. Collaboration et soutien aux fournisseurs pour l’amélioration	7

1. Introduction

Le programme Approvisionnement et fabrication responsables de Luxottica (« Luxottica Responsible Sourcing & Manufacturing », LRSM) est le programme mondial du groupe Luxottica qui vise à parvenir à un alignement complet sur les normes de Luxottica et les normes internationales en termes d'éthique, de travail et de droits de l'homme, de santé et de sécurité et d'environnement. Le programme s'applique aux usines de fabrication et à la base logistique du Groupe.

Le présent document décrit :

- la vision de Luxottica de la durabilité ;
- les normes auxquelles Luxottica se réfère en termes d'éthique, de travail, de santé et sécurité et d'environnement dans toute sa chaîne de valeur ;
- la gouvernance et les processus que Luxottica met en place pour contrôler le respect des normes LRSM.

2. La vision de Luxottica de la durabilité

Voir la beauté de la vie. C'est cette vision qui inspire l'approche d'entreprise durable de Luxottica et qui fait partie intégrante de la stratégie du Groupe. Elle découle d'une notion de beauté universelle qui s'anime à l'intersection du bien-être personnel, du respect de l'environnement, de l'éthique et de la transparence des relations.

La vision de la durabilité de Luxottica est fondée sur quatre piliers qui correspondent à des engagements spécifiques et des initiatives concrètes¹.

- *Engagement en faveur de l'excellence* : Dans sa quête permanente d'excellence, Luxottica a montré, tout au long de son histoire, sa capacité à se réinventer et à innover, qui caractérise l'approche commerciale du Groupe. Cet engagement est visible partout et façonne les objectifs et le succès à long terme de Luxottica.
- *Bien-être visuel* : Luxottica promeut le bien-être et la santé des yeux grâce à l'excellence de ses produits et à son service client de classe mondiale en magasin et en ligne.
- *Impact social* : Depuis le début, Luxottica se distingue en tant qu'entreprise socialement responsable, prête à répondre aux changements et à l'émergence de nouvelles exigences avec des solutions innovantes. Ce rôle, elle le jouera avec de plus en plus d'acuité pour

¹ Pour en savoir plus sur les démarches, les activités et les réalisations du Groupe Luxottica en matière de responsabilité environnementale et sociale, veuillez consulter www.luxottica.com/en/toseethebeautyoflife
Principes Luxottica Responsible Sourcing & Manufacturing

promouvoir le bien-être et l'égalité sociale dans les pays où elle est présente, ainsi que l'épanouissement professionnel et personnel, la santé et la sécurité de ses employés.

- *Protéger l'environnement* : La durabilité environnementale de Luxottica est ancrée dans son lien avec les communautés dans lesquelles elle est présente. Il s'agit d'une responsabilité importante, qui implique l'ensemble de l'organisation dans ses différents domaines d'activité et sur ses différents sites. L'innovation technologique et les investissements permanents visant à améliorer les activités et les processus améliorent sans cesse la durabilité de l'ensemble de la chaîne de valeur.

Luxottica s'engage à veiller à ce que ces piliers s'appliquent à tous les niveaux, tant en interne qu'au sein de la chaîne d'approvisionnement, ce qui est fondamental pour garantir la haute qualité de ses produits et services.

Le Groupe demande à ses fournisseurs de collaborer à cette démarche, en permettant aux audits de se dérouler librement et en s'engageant concrètement en faveur de l'amélioration continue.

3. Normes de références

Les relations de Luxottica avec ses fournisseurs vont bien au-delà de la sphère commerciale : ils partagent également les mêmes valeurs de responsabilité sociale et environnementale. Les critères de sélection utilisés pour les fournisseurs sont basés sur la certification SA8000 et sur les spécifications du Pacte mondial, qui sont adoptées pour les marques détenues par la Société et pour les marques sous licence.

La relation entre Luxottica et ses fournisseurs est basée sur les mêmes principes qui régissent les usines de Luxottica et qui sont décrits dans le Code de déontologie du groupe, disponible sur le site web de Luxottica.

Le Code de déontologie énonce les principes et les valeurs qui inspirent la conduite et la culture d'entreprise éthique et responsable de Luxottica. Il vise à garantir que la bienséance, la justice, l'intégrité, la loyauté et la rigueur professionnelle guident les transactions et la manière de mener les activités tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Société. Il met l'accent sur le respect des lois et règlements des pays dans lesquels le Groupe Luxottica est présent, ainsi que sur le respect des procédures de la Société, au centre des préoccupations.

Le Code de déontologie s'applique à toutes les sociétés, zones géographiques, fonctions et usines du Groupe, et doit être adopté par toutes les parties prenantes ayant des relations directes avec les activités du Groupe, y compris tous les employés, collaborateurs et fournisseurs.

3.1 Législation locale

Comme l'indique clairement le Code de déontologie, les fournisseurs doivent opérer en toute conformité aux lois, règles et réglementations en vigueur, notamment celles relatives à l'éthique, aux droits du travail et aux droits de l'homme, à la santé et à la sécurité et à l'environnement.

3.2 Principes LRSM

Nonobstant l'exigence de conformité à la réglementation, les principes Luxottica Responsible Sourcing & Manufacturing suivants explicitent les normes de Luxottica en matière d'éthique, de droits du travail et de droits de l'homme, de santé, de sécurité et d'environnement que les fournisseurs sont tenus de respecter. Ces principes, déjà appliqués aux usines Luxottica, pourraient être plus stricts que les lois locales.

Éthique/gouvernance

Luxottica lutte ouvertement contre la corruption et toute tentative d'influence induue ; dans toutes les transactions commerciales, Luxottica s'efforce de faire preuve de la plus grande intégrité et transparence, et la corruption de toute partie est expressément interdite. Veuillez vous référer au programme anticorruption de Luxottica disponible sur le site web de Luxottica.

Luxottica ne tolère aucune forme de représailles de la part d'une partie quelconque contre quiconque signale de bonne foi une activité potentiellement illégale, ou une infraction ou une violation des principes de Luxottica.

Luxottica apporte le plus grand soin à la protection de son savoir-faire et de ses droits de propriété intellectuelle, en particulier en ce qui concerne les marques, la conception des produits et les solutions innovantes tant en matière de matériaux que de composants. La même attention est portée aux droits des tiers pour lesquels elle agit en tant que titulaire de licence. Luxottica n'autorise pas l'utilisation de droits de tiers protégés sans autorisation appropriée ou en violation de toute autorisation préalable. Luxottica rejette expressément toute forme de contrefaçon et s'engage à promouvoir le respect de la loi et à lutter contre toute initiative visant à fabriquer et à vendre des produits contrefaits.

Travail et droits de l'homme

L'utilisation du **travail des enfants** doit être évitée. Plus précisément, il faut s'assurer qu'aucun des travailleurs n'est plus jeune que l'âge de fin de scolarité obligatoire et d'autorisation du travail.

Si la limite d'âge est supérieure à 16 ans, il faut en tenir compte.

Au contraire, ou en l'absence d'indication spécifique sur les limites d'âge, l'âge limite est de 16 ans : en aucun cas une personne de moins de 16 ans ne doit être employée.

En ce qui concerne les **horaires de travail**, Luxottica applique la législation locale ; dans tous les cas, la semaine de travail normale ne doit pas dépasser 48 heures et les heures supplémentaires doivent être volontaires. Les jeunes travailleurs (entre 16 et 18 ans) ne doivent pas dépasser 8 heures par jour ni travailler dans l'équipe de nuit.

Les employés doivent avoir au moins un jour de repos par période de sept jours et doivent bénéficier d'une certaine forme de congés annuels payés.

Les salaires doivent être égaux ou supérieurs au salaire minimum requis par la législation locale ou au salaire en vigueur dans l'industrie, le plus élevé des deux étant retenu. Les employés doivent être rémunérés à un taux majoré pour les heures supplémentaires. Il est interdit de recourir à la sous-entreprise de main-d'œuvre, à des contrats de courte durée consécutifs et à de faux programmes d'apprentissage.

En outre, le **droit** des employés **d'adhérer à des associations et de les organiser** de leur propre choix et de négocier collectivement doit être reconnu et respecté. Il convient de garantir une communication efficace avec les salariés et leurs représentants, y compris des moyens confidentiels permettant à l'ensemble du personnel d'exprimer ses préoccupations en matière de travail et des conditions de travail. Un système de résolution des conflits professionnels doit être mis en place.

L'emploi doit être **librement choisi** : il ne doit pas s'agir de travail forcé, que ce soit sous forme de travail carcéral, de servitude ou de toute autre forme de travail forcé. L'entreprise ne peut pas exiger des travailleurs qu'ils versent des dépôts de garantie ni transférer leurs papiers d'identité ou tout autre document fondamental (p. ex. permis de travail ou de séjour, titres de voyage) à l'entreprise. Le personnel doit avoir le droit de quitter les lieux de travail après avoir terminé sa journée de travail ainsi que de mettre fin à son emploi à condition qu'il donne un préavis à l'employeur (le nombre de jours de préavis dépend de la législation nationale).

Il ne doit pas y avoir de **discrimination** lors de l'embauche, la rémunération, la formation, les promotions, les primes et le licenciement sur la base d'éléments tels que la race, l'origine nationale, la caste, le sexe, la religion, l'âge, le handicap, la situation matrimoniale, le statut parental, l'appartenance à une association, l'orientation sexuelle, les responsabilités familiales, l'appartenance à un syndicat ou l'opinion politique. Aucun comportement menaçant, violent, qui relève de l'exploitation ou de la coercition sexuelle ne doit être toléré.

L'ensemble du personnel doit être traité avec **dignité et respect**. Le recours aux châtiments corporels, à la coercition mentale ou physique, à la violence verbale, ainsi qu'aux amendes ou sanctions à titre de mesures disciplinaires ne sera pas toléré.

Santé et sécurité

Un environnement de travail sûr et sain doit être fourni, et les pratiques de santé et de sécurité au travail qui préviennent les accidents et les blessures doivent être encouragées. Cela comprend la protection contre les risques mécaniques, les risques chimiques et les incendies.

Les accidents et les blessures doivent être déclarés, consignés et suivis. Des dispositifs médicaux et services de premiers secours doivent être fournis.

Les systèmes d'éclairage, de chauffage et de ventilation doivent être adéquats.

Les employés doivent avoir accès à tout moment à des installations sanitaires qui doivent être adéquates et propres.

Les politiques de santé et de sécurité doivent être clairement communiquées aux employés.

Lorsque des logements sont mis à la disposition des employés, les mêmes normes sont applicables.

Environnement

Les fournisseurs et les propres usines de Luxottica doivent se conformer à la législation et améliorer progressivement les performances environnementales de leurs activités.

3.3 Mécanisme de « tolérance zéro » de Luxottica

Outre le système de conformité susmentionné (lois locales et principes LRSM), les sujets hautement pertinents sont évalués selon une règle de « tolérance zéro ».

Les critères de tolérance zéro sont définis comme suit :

- Emploi des enfants de moins de 16 ans
- Conditions de santé et de sécurité mettant la vie en danger
- Impact grave sur l'environnement
- Recours au travail forcé, au travail non déclaré (travail hors comptabilité officielle), au travail de prisonniers
- Actions de corruption (y compris, mais sans s'y limiter, la corruption, le blanchiment d'argent, le commerce illégal)
- Refuser l'accès au site et/ou ne pas autoriser les auditeurs à effectuer l'audit

Le mécanisme de « tolérance zéro » exige des mesures immédiates pour se conformer à la règle ; si la demande est ignorée et/ou si le problème persiste, le fournisseur sera résilié progressivement.

4. Gouvernance LRSM

Le programme LRSM implique les services Approvisionnement de l'exploitation, Gestion des risques, Conformité, Protection des actifs, Production et Audit interne, avec les objectifs suivants :

- garantir le respect du Code de déontologie et la conformité réglementaire de toute la chaîne de valeur en matière de droits du travail et de droits de l'homme, de santé et de sécurité, d'environnement
- promouvoir l'atténuation des risques en matière de réputation et de continuité des activités

- respecter les lois sur le commerce mondial, y compris les minéraux de conflit, les sanctions à l'encontre des pays et individus et le blanchiment d'argent.

Un comité directeur LRSM, composé de représentants des équipes Approvisionnement de l'exploitation, Audit interne, Production, Qualité, Gestion des risques et conformité et Durabilité, évalue périodiquement l'état du programme et discute des mesures à prendre.

5. Collaboration et soutien aux fournisseurs pour l'amélioration

Il est présenté à toutes les parties prenantes de Luxottica : le Code de déontologie, les Principes LRSM et le programme de durabilité, qui sont disponibles sur le site web de la Société. La promotion de la sensibilisation et du respect du Code de déontologie et des principes LRSM est une initiative fondamentale de gouvernance d'entreprise pour Luxottica. Luxottica s'engage à diffuser le plus largement possible le Code de déontologie et les principes LRSM, en particulier auprès des employés, ainsi qu'à promouvoir des activités spécifiques de formation et de communication visant à placer le Code et les principes dans le contexte de la vie quotidienne chez Luxottica. Le même effort est dirigé vers les acteurs et fournisseurs externes, avec la promotion d'initiatives de sensibilisation et de formation.

Luxottica continuera d'évaluer ses activités et ses chaînes d'approvisionnement afin d'identifier les risques potentiels, puis de cibler ces domaines avec des politiques, des procédures et des formations pour s'assurer qu'elle maintient des garanties appropriées en matière d'éthique, de droits des employés et de responsabilité environnementale, au sein de ses propres activités et chaînes d'approvisionnement.